

Crédits: 30**Note**

L'ouverture du programme à l'automne 2024 est conditionnel à un nombre minimal d'inscriptions.

Présentation**En bref**

Ce programme est unique dans le réseau universitaire québécois. Il s'adresse exclusivement à des personnes autorisées à exercer la profession infirmière au Québec. Il comporte des exigences particulières précisées dans les conditions d'admission.

Compétences, exigences de formation

La pratique IPAC est encadrée depuis le 2 mai 2012 par le Règlement sur certaines activités de la première assistance chirurgicale pouvant être exercées par une infirmière adopté par le Collège des médecins du Québec (CMQ). Le Règlement découle d'une entente survenue en 2011 entre le CMQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sur la nature des actes posés par les infirmières durant une intervention chirurgicale.

Le Règlement détermine, entre autres, la formation nécessaire pour exercer les fonctions d'IPAC. Le personnel infirmier doit détenir deux diplômes : 1) le baccalauréat en sciences infirmières et 2) le certificat de pratique infirmière de première assistance en chirurgie (IPAC) (4710) de l'UQTR.

Les étudiantes qui répondent aux conditions d'admission du certificat IPAC (4710) de l'UQTR, et ce, même si elles ne détiennent pas un baccalauréat en sciences infirmières au moment de leur admission, peuvent suivre l'ensemble des activités du programme à l'exception de l'activité stage. Ainsi, en conformité avec le Règlement nommé précédemment, pour réaliser les actes réservés aux IPAC, en stage, les infirmières devront détenir un baccalauréat en sciences infirmières.

Admission**Contingentement et capacités d'accueil**

Capacité d'accueil limitée.

Trimestre d'admission et rythme des études

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

Les étudiantes inscrites au programme devront suivre tous les cours offerts à un trimestre et respecter le cheminement prévu.

Les cours offerts à des cohortes fermées pourraient ne plus être offert et ainsi compromettre, pour l'étudiante, la réussite du programme.

Conditions d'admission**Études au Québec**

1) Être autorisée à exercer la profession infirmière au Québec et avoir cumulé, au cours des 5 dernières années, l'équivalent d'une année à temps complet (1700 heures) dans une salle d'opération (CV et preuves officielles des heures en salle d'opération, provenant d'un établissement de santé reconnu).

ET

2) La candidate doit :

- détenir un baccalauréat en sciences infirmières réussi avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 (sur 4.3)

OU

- être en voie d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 (sur 4.3) dans les 12 mois suivant son admission.

ET

3) La candidate doit fournir la preuve écrite provenant d'un établissement de santé qu'elle sera à même de réaliser les stages prévus au programme dans cet établissement.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier académique.

Les candidates dont la moyenne est inférieure à 2,8 mais supérieure à 2,3 pourraient être admises si des places sont disponibles. Leur dossier sera soumis à la direction de programme.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

ANI1021	Anatomie chirurgicale cardio-respiratoire et tégumentaire (1 crédit)
ANI1022	Anatomie chirurgicale digestive et urogénitale (1 crédit)
ANI1023	Anatomie chirurgicale locomotrice (1 crédit)
ANI1024	Anatomie chirurgicale crâniocervicofaciale (1 crédit)
PTL1012	Pathologie chirurgicale digestive (2 crédits) (ANI1022)
PTL1013	Pathologie chirurgicale orthopédique des membres (2 crédits) (ANI1023)
PTL1014	Pathologie chirurgicale urologique et gynécologique (1 crédit) (ANI1022)
PTL1015	Pathol. chirurgicale otorhinolaryngol., thyroïdienne et chirur. plast-esthétique (1 crédit) (ANI1024)
PTL1016	Pathologie chirurgicale cardiaque (2 crédits) (ANI1021)
PTL1017	Pathologie chirurgicale thoracique (1 crédit) (ANI1021)
PTL1018	Pathologie chirurgicale neurologique (1 crédit) (ANI1024)
SOI1038	Évaluation clinique I
SOI1152	La fonction d'infirmière première assistante en chirurgie (IPAC) (1 crédit)
SOI1153	Surveillance infirmière : anesthésie (1 crédit) (SOI1152)
SOI1155	Habilités cliniques de l'infirmière première assistante en chirurgie (IPAC)
SOI1201	Stage clinique: pratique infirmière de première assistance en chirurgie (5 crédits) (SOI1155)

Cours optionnels (3 crédits)

L'étudiante choisit un cours parmi les suivants (trois crédits) :

CBM1001	Epidémiologie et biométrie
MED1016	Pourquoi le cancer?
PHL1005	Pharmacologie et soins infirmiers
SOI1012	Santé familiale et pratique infirmière
SOI1050	Initiation à la recherche en santé
SOI1109	Soins de plaies

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours SOI1155 Habiletés cliniques de l'IPAC, l'étudiante doit avoir complété les cours ANI1021 à ANI1024 et PTL1012 à PTL1018.

Pour s'inscrire au cours SOI1201 Stage clinique : pratique infirmière de première assistance en chirurgie, l'étudiante doit avoir

complété les cours ANI1021 à ANI1024, les cours PTL1012 à PTL1018 et les cours SOI1152, SOI1153, SOI1038 et SOI1155.

Avant de pouvoir s'inscrire à son stages, l'étudiante devra avoir reçu une attestation valide en soins avancés en réanimation cardiovasculaire délivrée par un maître instructeur reconnu par la Fondation des maladies du coeur du Québec, selon les normes du Guide des soins d'urgence cardiovasculaire à l'intention des dispensateurs de soins, de la Fondation des maladies du coeur du Canada

Les étudiantes sont tenues de suivre tous les cours offerts à un trimestre.